

Pensum horaire au secondaire 2 : rumeurs ou réflexion ?

Christophe Schaffter (CS-POP)

Les couloirs des écoles du secondaire 2 résonnent depuis plusieurs mois.

Au Lycée cantonal, sur les deux sites de l'Ecole de commerce ou encore à l'Ecole de culture générale, les rumeurs vont dans le sens d'une adaptation du pensum à plein temps des enseignants à 24 leçons ou unités hebdomadaires au lieu de 23 comme aujourd'hui.

Dans le même domaine, le Tribunal cantonal fribourgeois vient de débouter trois enseignants de branches spéciales telles que l'éducation physique, les arts visuels et la musique qui contestaient leur nombre d'unités d'enseignement complet à 26 unités contre 24 pour les enseignants des branches générales. Cette différence de deux unités pour un temps complet dans le secondaire 2 n'est pas illégal ou arbitraire selon les juges fribourgeois. Ce jugement du 1^{er} février 2024 a été contesté devant le Tribunal fédéral (1C_157/2024). L'affaire n'est pas réglée.

En parallèle, notre Etat cherche des sous partout. Pour rendre le canton attractif, il avait en son temps baissé les impôts (programme 2004-2020 du ministre Gérald Schaller). L'Etat s'est ainsi privé de dizaines de millions de francs de recettes fiscales. Besoin d'être attractif disait-on à l'époque.

Aujourd'hui, 20 ans après, l'Etat accumule les déficits budgétaires et il doit malgré tout rester attractif.

Les questions suivantes sont posées au Gouvernement :

1. **Le pensum des enseignants du secondaire 2 va-t-il passer à 24 périodes hebdomadaires ? Et si oui quand ?**
2. **Certains enseignants de branches spéciales pourraient-ils voir leur pensum horaire hebdomadaire complet être adapté à la hausse comme dans le canton de Fribourg ?**
3. **En adaptant le pensum des enseignants à 24 périodes au lieu de 23, voire à 26 au lieu de 23 pour les branches dites spéciales, quelle économie sur la masse salariale actuelle des enseignants est-elle réalisable ?**
4. **Une réflexion sur le pensum horaire dans le secondaire 2 est-elle envisagée en lieu et place des rumeurs ?**

Christophe Schaffter (CS-POP)

Co-signataires

- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Liza Créatin-Schumacher (CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 27 mars 2024